

VILLE DE CLAMART

LES FINANCES LOCALES

La transparence de la vie publique est une priorité :
Indemnités et déclarations d'intérêts des élus, rémunérations
des collaborateurs... Découvrez également l'Observatoire des
Engagements de campagne 2014-2020



BUDGET

Pour tout comprendre de la gestion financière de la ville, retrouvez les chiffres clés du budget, les rapports d'orientation budgétaire ainsi que les comptes administratifs.



FINANCES PUBLIQUES

Les points d'accueil du public s'adaptent dans le cadre de la mise en place du nouveau réseau de proximité des Finances publiques du département des Hauts-de-Seine.



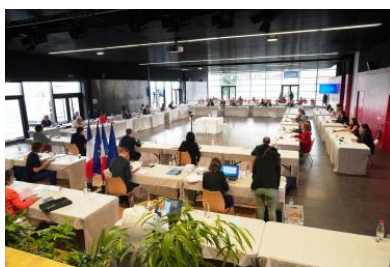
TAXE FONCIÈRE

La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est due par les propriétaires ou les occupants de propriétés bâties.



TAXE D'HABITATION : MODE D'EMPLOI

Procédé souvent abstrait pour les citoyens, le calcul de la taxe d'habitation s'établit pourtant selon des critères bien précis. Explications .



TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE

Retrouvez dans cette page les déclarations d'intérêt et de patrimoine des élus ainsi que les éléments de rémunération des collaborateurs de cabinet.



CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA VILLE DE CLAMART

Le Département des Hauts-de-Seine signe des contrats pluriannuels de développement d'une durée de trois ans avec les Villes du département. Issu d'une démarche négociée, le dispositif permet de simplifier...



<https://www.clamart.fr/fr>



<https://www.clamart.fr/fr>

MAIRIE DE CLAMART

PLACE MAURICE GUNSBOURG
92140 CLAMART

HORAIRES:

Mairie de Clamart
Espace d'accueil Clamart&Vous
Adresse : place Maurice Gunsbourg
92140 CLAMART
01 46 62 35 35

LUN. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
MAR. : fermé le matin - 13h30-18h00
MER. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
JEU. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
VEN. : 8h30-12h30 / 13h30-17h
SAM. : 8h30-12h

MAIRIE ANNEXE DU PAVE BLANC

LUN. : 8h30-12h30/13h30-17h
MER. : 8h30-12h30/13h30-17h
VEN. : 8h30-12h30/13h30-17h